

Pr. SADI Nabil
Université de Bejaia
Faculté des lettres et des langues
Département de langue et de littérature française

Année universitaire 2023/2024
Cours magistral intitulé : Morphosyntaxe
Niveau : Master 1/ Sciences du langage

Plan du cours

I. Introduction

1/ La morphosyntaxe :

- a. entre lexique et syntaxe
- b. entre morphologie et syntaxe

2/ La morphosyntaxe en français

- a. Morphosyntaxe lexicale
- b. Morphosyntaxe flexionnelle
 - Changements catégoriels
 - Flexions nominales
 - Flexions adjectivales
 - Flexions verbales
- c. Morphosyntaxe contextuelle
 - Le groupe nominal
 - Le groupe verbal
 - Variations d'aspect
 - Variations de temps
 - Variations modales
- d. Morphosyntaxe positionnelle

II. La morphosyntaxe dans l'acquisition du langage en français

1/ La phase initiale

2/ La multiplication des formes

3/ La complexification

4/ Les actants et les circonstants

5/ Les fonctions syntaxiques :

a. actanciennes

b. prédicative

c. circonstanciennes

6/ Les fonctions secondaires :

a. les modificateurs des substantifs

b. les modificateurs et compléments du prédicat

7/ Les fonctions syntaxiques et les rôles sémantiques

8/ Les types de phrase : complexe, subordonnée, les relatives, les complétives, récursivité

Bibliographie :

Blanche-Benveniste, C. (1990). *Le français parlé : études grammaticales*. Paris: Editions du CNRS.

Blanche-Benveniste, C. (1997). *Approches de la langue parlée en français*. Paris: Ophrys.

Bybee, J. (2002). *Phonology and language use*. Cambridge: Cambridge University Press.

François, A., 2001, Contraintes de structures et liberté dans l'organisation du discours. Une description du mwotlap, langue océanienne du Vanuatu, Thèse de linguistique, Paris, Sorbonne!

French preschoolers: developmental, gender and sociocultural factors. *Clinical Linguistics and Phonetics* 22, 47-58.

Givón, T., 2001, Syntaxe, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company.!

Hagège, C., 1982, La structure des langues, Paris, puf, coll. «!Que sais-je!?!» n° 2006.!

Hopper, P. J. & Traugott, E. C. (1993). *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.

Lazard, G., 1994, L'actance, Paris, PUF.!

Le Normand, M.-T., Parisse, C. & Cohen, H. (2008). Lexical diversity and productivity in

Lemaréchal, A., 1989, Les parties du discours. Sémantique et syntaxe, Paris, PUF.!

Riegel, M., Pellat, J.-C., Rioul, R., 1997, Grammaire méthodique du français, Paris, PUF.!

Robert, P. *Le petit robert, édition 1996*, Eds. A. Rey & J. Rey-Debove, Le Robert, France.

Tesnière, L., 1988 (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.!

Van Valin, R. D., 2001, *An Introduction to Syntax*, Cambridge, Cambridge University Press.

Veneziano, E. & Sinclair, H. (2000). The changing status of 'filler syllables' on the way to grammatical morphemes. *Journal Of Child Language* 27, 461-500.

Wilmet, M. (2003). *Grammaire critique du français*. Bruxelles: Duculot.

Séance 1

La morphosyntaxe concerne l'ensemble des structures qui permettent de construire grammaticalement un énoncé. Elle porte aussi bien sur les formes des mots, flexions régulières et irrégulières, variantes irrégulières de certains noms et verbes, l'agencement des marques syntaxiques autour du nom (déterminants, etc.), du verbe (pronoms, etc.), de l'adjectif, de l'adverbe, et enfin de l'organisation des mots et groupes de mots dans un énoncé ou une phrase.

La *morphosyntaxe* est définie dans le Petit Robert comme « l'étude des formes et des règles de combinaison régissant la formation des énoncés ». Une telle définition met bien en valeur le caractère fondamental de cet aspect du langage. Toutefois, ce terme est assez récent (1960 d'après le Petit Robert) et c'est pourquoi sa signification peut paraître obscure pour le non linguiste, en dépit du fait qu'il recouvre un ensemble de caractères que l'on retrouve dans toutes les langues.

Les termes plus souvent connus des non-spécialistes sont ceux de *lexique*, l'ensemble des mots qui compose une langue, et de *syntaxe*, l'ensemble des relations entre les éléments qui composent le lexique. La connaissance de ces deux objets, lexique et syntaxe (auxquels on peut ajouter au moins la phonétique, la phonologie, la sémantique et la pragmatique) est fondamentale pour parler et comprendre une langue.

Pourquoi alors introduire la notion de morphosyntaxe, qui semble recouvrir celle de syntaxe ? Simplement parce que la syntaxe (la manière dont se compose une langue) ne se réduit pas à des combinaisons de mots. Les mots eux-mêmes peuvent se modifier, avec une portée sémantique et une portée syntaxique. Par exemple, le mot « regard » peut se modifier pour devenir « regarder, regarderons, regards, regardant, etc. ». Ce processus interne au lexique est appelé *morphologie*. La morphologie modifie le sens des mots, mais aussi leurs caractéristiques syntaxiques, c'est-à-dire la nature de relations qu'ils entretiennent avec les autres mots. C'est pourquoi l'étude de la syntaxe ne peut se réduire à l'agencement des mots et comprend des éléments de morphologie.

C'est pour désigner cette étude conjointe de la *morphologie* (dans ses aspects syntaxiques) et de la *syntaxe*, étude visant à décrire la formation des énoncés, que l'on parle de *morphosyntaxe*.

- Syntaxe < grec *sun* 'ensemble' + *taxis* 'disposition' : ordonnancement des constituants de la phrase pour constituer un ensemble cohérent.

- Morpho < grec *morphê* 'forme' : formes des constituants, qui dans les langues flexionnelles comme le français, sont susceptibles de changer selon les attributs grammaticaux (genre, nombre, temps, etc.) et les accords (sujet-verbe, article-nom-adjectif, etc.). Il est question ici de morphologie grammaticale, par opposition à la morphologie lexicale.

La morphosyntaxe en français

En français, la morphosyntaxe s'exprime de manière lexicale, flexionnelle, contextuelle (formes obligatoires comme les clitiques et les mots purement grammaticaux) et positionnelle (formes optionnelles qui concernent l'ordre des groupes de mots), chaque codage pouvant avoir plusieurs variétés. Dans la théorie de la grammaticalisation (Hopper & Traugott, 1997), on définit une relation historique des formes, lexicales < flexionnelles < contextuelles < positionnelles, qui résume l'idée que les modifications les plus internes (les plus proches de la racine d'un mot) sont les plus anciennes dans l'histoire d'une langue et les plus obligatoires.

Ainsi les formes du futur simple (je ferai) sont plus anciennes que les formes du futur périphrastique (je vais faire). Les modifications les plus externes (positionnelles) sont les plus récentes et les plus vivantes, c'est-à-dire les plus faciles à modifier et celles qui servent à créer le plus de nouvelles formes. Par exemple, « trop » remplace « très » chez la plupart des jeunes en région parisienne, mais une telle modification serait peu envisageable dans les flexions d'un verbe. Une autre propriété des langues est fondamentale pour expliquer l'organisation de la morphosyntaxe en français : il s'agit de l'effet de fréquence. Cet effet dit que les formes les plus fréquentes sont les plus automatisées et les plus stables, lors de l'acquisition du langage comme lors de son utilisation chez l'adulte. Ceci explique la persistance de formes irrégulières lors de l'évolution au cours des siècles et participe à la complexité du système morphosyntaxique du français (Bybee, 2002).

Séance 2

Morphosyntaxe lexicale

Exemple

- Variation de temps pour un même verbe (être)

suis – serai – fus – étais

- Variation de catégorie grammaticale

dormir – somme

La plupart des variations morphosyntaxiques portant sur des oppositions lexicales permettent de modifier la catégorie d'un mot. Quelques exceptions existent, notamment pour les auxiliaires et le verbe « aller », où des variations lexicales correspondent à des différences de temps de verbe ou de personne du verbe.

La langue française n'est pas une langue très flexible dans la création de nouvelles formes lexicales à partir de formes préexistantes et certaines oppositions entre nom et verbe, nom et adjectif, adjectif et verbe, adverbe et nom, s'expriment de manière lexicale alors que ces oppositions pourraient être seulement flexionnelles ou positionnelles (c'est le cas de l'anglais par exemple où la transformation d'un nom en verbe ou inversement n'implique qu'une simple modification de la position du mot dans la phrase, sans modification du mot lui-même). On trouve donc un grand nombre d'oppositions lexicales. Par exemple, le nom *repas* ou *poussette*, le verbe *dormir* ou *scinder* ne peuvent être dérivés en verbes ou en noms, et doivent être utilisés avec une forme complexe ou en choisissant une autre entrée lexicale.

Morphosyntaxe flexionnelle

Les variations flexionnelles en français ont trois grands types d'usages : changements de catégorie d'un mot (ou modification sémantique du mot), oppositions entre singulier et pluriel ou entre masculin et féminin des noms, formes verbales (temps et personne).

Changements catégoriels

Exemple

- Variation de catégorie grammaticale

modifier – modification

marteau – marteler

Un exemple de variation flexionnelle exprimant un changement de catégorie est *rouge, rougir, rougeur*. Malheureusement, ces variations n'existent pas pour tous les adjectifs (ni même pour toutes les couleurs, voir par exemple bleu, jaune ou surtout violet). Il est donc difficile de savoir quelles sont les formes correctes et

incorrectes. Dans certains cas, les variations sont tellement anciennes qu'elles sont devenues des formes toutes faites qui sont impossibles à recréer et qu'il faut donc connaître par coeur.

Par exemple, le lien entre *courir* et *course* ne peut s'étendre à l'ensemble des verbes en *rir* (*ouvrir* et *ouverture*) ni aux mots en *ourse* (*bourse* et *boursicoter*). Également, des modifications très fréquentes ne sont pas généralisables à tous les verbes, par exemple *reste* vs. *rester*, *fête* vs. *fêter*, mais *fixation* vs. *fixer*. Pour les enfants, cela signifie qu'il est difficile d'apprendre des règles pour passer d'un nom à un verbe ou inversement. L'acquisition du lexique français repose ainsi largement sur la mémoire, sans utilisation possible ou aisée de règles.

Flexions nominales

Exemple

- Variation de genre

joueur – joueuse

- Variation de sens

bosse – bosselage –bossellement – bosselure– bossette – bossu

Les variations en genre et en nombre des noms peuvent s'exprimer sous la forme d'une modification du suffixe (ex : fermier, fermière ou cheval, chevaux).

Les formes du pluriel de noms ne sont pas productives, car anciennes, ce qui veut dire qu'elles doivent pour la plupart être apprises par coeur.

Les formes du féminin sont plus régulières et il est possible de créer de nouvelles formes mais les multiples dérivations existantes peuvent prêter à confusion (par exemple on peut hésiter entre les couples *eur-euse*, *teur-trice* et *eau-elle*).

Séance 3

Flexions adjectivales

Exemple

- Variation de genre

vert – verte

joli – jolie

La variation de genre sur les adjectifs est encore très vivante en français pour les adjectifs se terminant par une consonne à l'écrit, mais on se trouve dans le même cas de difficulté de création de règles à l'oral que pour les noms. Les adjectifs se terminant par une voyelle marquent le féminin par un allongement vocalique qui n'est préservé à l'oral que dans certains dialectes du français.

Flexions verbales

Exemple

- Variation de temps

danse – dansait – dansera

- Variation de personne

danse – dansons – dansez

Une très large partie de la morphosyntaxe flexionnelle porte sur le verbe. Il s'agit des temps verbaux dits simples (en opposition aux temps composés).

Historiquement, les marqueurs flexionnels du verbe permettent de modifier le temps et la personne. Toutefois, un processus historique de réduction des syllabes finales dans les formes les plus fréquentes des verbes a conduit à une disparition des flexions finales qui servent à marquer la personne. Ces formes subsistent en partie à l'écrit ce qui fait que la différenciation des personnes du verbe est plus claire à l'écrit.

À l'oral, au présent, les formes en *-e*, *-es* et *-ent* ont toutes la même prononciation, ce qui fait que les personnes les plus fréquentes des verbes au présent ne se distinguent plus par leurs flexions verbales. Les flexions verbales restent toutefois intactes pour créer les différents temps simples de la langue française, en particulier l'imparfait, le futur et le passé simple. Le subjonctif ne distinguant pas du présent pour les formes régulières, l'influence des flexions sur ce temps verbal est faible. Pour tous les temps verbaux, l'importance des flexions est beaucoup plus grande pour les verbes dits irréguliers, appartenant au troisième groupe, pour lesquels plus de flexions ont gardé une forme distinctive à l'oral.

Morphosyntaxe contextuelle

La morphosyntaxe contextuelle est fondamentale pour constituer en français les groupes nominaux et les groupes verbaux. Elle comprend l'ensemble des formes appelées clitiques (souvent associés au verbe), les formes de négation et d'interrogation, les déterminants et les prépositions, ainsi que certains adverbes.

Le groupe nominal

Exemple

- Variation de genre

le tour – la tour

- Variation de nombre

l'enfant – les enfants

- Variation de rôle

papa – à papa – pour papa

La morphosyntaxe contextuelle comprend la majeure partie des mécanismes permettant de construire les groupes nominaux. Pour la presque totalité des noms, l'indication de genre n'est disponible que grâce à la présence du déterminant. Ce genre a peu de valeur sémantique, sauf pour les sujets animés, mais a une grande importance dans les opérations d'anaphores des pronoms (lien référentiel entre le pronom et le nom qui lui correspond) et dans la structure des groupes nominaux comportant des adjectifs.

Le déterminant permet dans la plupart des cas de marquer le pluriel, la possession, la déictique (désignation dans l'espace). Des formes plus complexes existent pour les opérations modales (tous, quelque, certain, aucun, etc.). La position de l'adjectif antéposé est souvent considérée comme relevant de la morphosyntaxe contextuelle (au contraire de l'adjectif postposé qui relève de la morphosyntaxe positionnelle). En effet, l'adjectif antéposé à l'oral ne prend qu'un nombre réduit de formes, et ne peut se combiner qu'avec certains éléments (plus, moins), ce qui le rapproche dans son fonctionnement d'une forme clitique.

Les prépositions sont également incluses dans les groupes nominaux. Leur position très précise et leur très faible mobilité en font en français des éléments grammaticaux (bien qu'appartenant au lexique) qui n'ont pas la mobilité, par exemple, des adverbes de lieu (même si historiquement et dans beaucoup de langues, ils sont liés). D'autres éléments plus complexes appartiennent aussi au groupe nominal, comme « *le plus* », « *très* », etc.

Séance 4

Le groupe verbal

Exemple

- Variation de temps

a dansé – avait dansé – aura dansé

- Variation de personne

je danse – tu danse – il danse – elle danse – on danse

- Variation d'aspect

je danse – j'ai dansé – je vais danser

- Variation modale

je danse – je veux danser – je dois danser – je peux danser – je fais danser

- Négation

je danse – je (ne) danse pas

Comme pour le groupe nominal, la majeure partie des variations verbales en français relève de la morphosyntaxe contextuelle. Les flexions verbales qui existent toujours en français oral correspondent pour la plupart à des temps rares ou des formes irrégulières.

Plus de 90% des formes verbales que l'on trouve chez l'adulte et souvent 100% des temps que l'on trouve chez l'enfant sont produits en utilisant un auxiliaire (temps composés) ou un verbe modal, donc en morphosyntaxe contextuelle.

C'est la même chose pour les personnes et le nombre dans le verbe. Presque 100% des formes utilisées à l'oral ne se différencient qu'avec les pronoms personnels : les formes *je, tu, il, elle, ils, elles, on, et ça* utilisent toutes la même forme du verbe à l'oral (à l'exception du pluriel pour les verbes irréguliers). Enfin, la négation, mais aussi l'interrogation, n'existe en français que sous forme de morphosyntaxe contextuelle (ou de variation prosodique).

Les propriétés morphologiques contextuelles du verbe peuvent être divisées en quatre grandes parties :

1. Variations d'aspect

Les variations aspectuelles sont souvent considérées comme les variations verbales les plus fondamentales dans la plupart des langues. Il s'agit de variations qui portent sur la nature du « procès » décrit par le verbe à un moment donné, vu de manière interne.

Le procès en linguistique correspond à l'ensemble des valeurs sémantiques d'un verbe (ou prédicat verbal).

Par exemple, le procès peut être statique ou dynamique, et s'il est dynamique il peut être en cours, achevé, sur le point de commencer. Cette vue interne s'oppose à un repère externe, temporel par exemple, comme avec les variations de temps. *Courir* par exemple, peut être en train de se dérouler, et on utilisera les formes *je cours* ou *je suis en train de courir*. *Je cours* est ambigu car il peut aussi être utilisé pour la répétition d'une action dans le temps : *tous les jours je cours acheter mon pain* (une langue comme l'anglais a ici deux formes différentes, *I'm running* et *I run*).

Les processus peuvent être terminés, comme *ça y est, j'ai couru 30 minutes*, ou potentiels comme *c'est le départ du marathon je vais courir doucement pour tenir jusqu'à la fin*.

Ces formes aspectuelles, qui correspondent à des procès différents, peuvent être combinées avec le passé ou le futur, comme *c'était le départ du marathon j'allais courir doucement pour tenir jusqu'à la fin* et *quand j'aurai couru 30 minutes, j'accélérerai*. On utilise aussi en français pour marquer l'aspect des auxiliaires modaux (*venir de, en train de*), des préfixes (*re-* ou *dé-* par exemple dans *faire, refaire, défaire*) qui permettent de noter la réplication, l'inversion, etc.

2. Variations de temps

Les variations de temps correspondent à une référence externe à l'action désignée par le verbe, en fonction d'un référentiel temporel. Les temps du verbe permettent de situer l'action dans le passé, le futur, le présent, par rapport au temps présent. Ces positionnements dans le temps peuvent aussi être relatifs, un événement passé ou futur peut en précéder ou en suivre un autre.

Comme les événements passés sont par définition terminés et les événements futurs sont potentiels (puisque non commencés), il est possible d'utiliser les marques temporelles comme marques d'aspect, ce qui est le cas en français. Au contraire du français, certaines langues n'ont que des formes aspectuelles qui sont utilisées pour décrire des variations temporelles.

La plupart des formes fréquentes de marques temporelles en français utilisent des auxiliaires (passé composé, futur proche). Elles relèvent donc de la syntaxe contextuelle. Comme les auxiliaires les plus courants sont très simplifiés, parfois réduits à un phonème (/a/, /e/, /õ/), ils ne se distinguent pas en complexité des marques flexionnelles.

Séance 5

3. Variations modales

Les variations modales ne doivent pas être confondues avec les modes (indicatif, subjonctif, impératif). Les variations de mode, en particulier entre indicatif et subjonctif relèvent plutôt des variations temporelles (la signification de l'opposition indicatif-subjonctif en français est cause de débat chez les grammairiens – Wilmet, 2003).

Les variations modales relèvent de deux grandes catégories. Une variation portant sur l'énonciation correspond aux valeurs assertive (*Pierre chante*), interrogative (*Pierre chante-t-il?*) et injonctive (*Pierre, chante !*). Cette dernière forme correspond à l'impératif, classiquement considéré comme un mode. Les formes assertives et interrogatives, de par la modification de position du pronom personnel, relèvent de la morphosyntaxe contextuelle.

Les formes injonctives aussi, mais de manière indirecte par l'absence du pronom personnel.

Une autre variation modale correspond aux co-verbales, ou auxiliaires de mode, comme *devoir, pouvoir, savoir, faillir, vouloir, faire et laisser*. Toutes ces formes ont en commun l'usage d'un auxiliaire suivi d'un infinitif. Elles relèvent de constructions contextuelles car il est impossible d'inverser les deux verbes (*je peux chanter* vs. **je chante pouvoir*). Ces variations apportent des valeurs de vérité logique aux verbes (au prédicat du verbe), par exemple nécessité, possibilité, impossibilité, contingence, etc.

La négation (formes en *pas, en plus, en jamais, ...*) pourrait aussi être classée dans les modes, même si l'origine historique des formes n'est pas la même. Sa structure et sa fonction sont très proches des formes modales (certaines langues comme l'anglais passent par les formes modales *don't* pour exprimer les formes verbales de la négation).

4. Pronoms personnels

Le français possède un grand nombre de pronoms dits personnels ou démonstratifs (*ça, cela, ceci*) dont l'usage au côté du verbe est obligatoire, à l'exception des cas d'impératifs ou de phrases affirmatives comportant un sujet lexical.

C'est ce caractère obligatoire (du sujet) et leur usage limité en dehors du verbe (réservé aux pronoms démonstratifs) qui situent ces pronoms dans la morphosyntaxe contextuelle.

Les pronoms sujet permettent d'indiquer la personne (*je, tu, il*), le nombre (*il, ils*) et le genre (*il, elle*). *On* est un pronom personnel indéfini. Enfin, il existe des pronoms personnels autre que sujet : objet (*le, la, les*), objet indirect (*lui, elle,*

leur, leurs). Ces autres pronoms (ainsi que les pronoms réflexifs) ont des positions obligatoires strictes, phénomène typique de la morphosyntaxe contextuelle.

Morphosyntaxe positionnelle

Exemple

-Variation positionnelle

Chirac a battu Jospin –Jospin a battu Chirac

La morphosyntaxe positionnelle se différencie de la morphosyntaxe contextuelle en ce qu'elle manie des éléments qui peuvent être produits de manière isolée. Ces éléments peuvent être des simples mots, mais souvent sont des groupes de mots construits de manière flexionnelle et contextuelle. Par exemple, le sujet ou l'objet du verbe (lorsqu'ils ne sont pas réduits à des pronoms) dépendent de la position des groupes nominaux par rapport au groupe verbal.

Chaque groupe de mot pourrait, dans un contexte approprié et parfois avec des modifications minimales, être utilisé isolément. Mais leur ensemble, en fonction de leur position, apporte un sens nouveau. Dans beaucoup de systèmes linguistiques, on utilise plutôt le terme syntaxe que morphosyntaxe pour décrire ces propriétés. Malgré tout, il y a un continuum, certains agencements positionnels étant très figés et très courants, d'autres plus rares et plus souples de maniement. On peut voir la morphosyntaxe positionnelle comme un prolongement de la morphosyntaxe qui permet de construire un énoncé complet. La limite entre morphosyntaxe et composition des énoncés entre eux est difficile à cerner, mais on peut considérer que relève au minimum de la morphosyntaxe la réaction du verbe, c'est-à-dire la manière dont tous les compléments du verbe (sujet, objet, agent, circonstanciels) sont organisés autour du verbe. Le statut des autres éléments de la phrase est considéré comme relevant de la syntaxe ou de la macrosyntaxe (Blanche-Benveniste, 1990, 1997). L'usage de la morphosyntaxe positionnelle diffère de manière importante d'une langue à l'autre. En anglais, les positions des recteurs du verbe sont très strictes. En français, ou en italien, il y a une souplesse beaucoup plus grande et les positions (cas d'inversion ou de dislocations) permettent de marquer l'insistance, le thème (ou topic) ou de réaliser des effets de style.

Morphologie

1. Définition

« La morphologie est la description des règles qui régissent la structure interne des mots, c'est-à-dire les règles de la combinaison entre les morphèmes racines pour constituer des « mots » (règles de formation des mots) et la description des formes diverses que prennent ces mots selon la catégorie de nombre, de genre, de temps et de personne.»

2. Morphème et types de morphèmes

Le **morphème** désigne l'**unité minimale porteuse de sens**, que l'on ne peut diviser en éléments plus petits sans passer au niveau phonologique. Le morphème se manifeste souvent sous la forme d'**un segment inférieur au mot**.

Ex : *Les travailleurs chôment.*

Cette phrase est composée de 7 morphèmes : le+s+travaill+eur+s+chôm+ent

On distingue deux types de morphèmes :

2.1. Les morphèmes lexicaux : désignent des unités appartenant à une **liste ouverte** du lexique. Ils sont pourvus d'un **contenu significatif**. On les appelle aussi les **radicaux**. En Français, les morphèmes lexicaux sont dépendants, c'est-à-dire qu'ils nécessitent un morphème grammatical pour être actualisés.

Dans l'exemple *Les travailleurs chôment*, les morphèmes lexicaux sont : *travaill* et *chôm*.

2.2. Les morphèmes grammaticaux : désignent des unités appartenant à une **liste fermée** de la grammaire. Ils sont doués d'un **sens grammatical**. Les morphèmes grammaticaux peuvent être **liés** (s, eur, ent), ou **libres** (le, pour, et, etc.). Dans l'exemple *Les travailleurs chôment*, les morphèmes grammaticaux sont : *le, s, eur, ent*.

2.3. Les classes des morphèmes grammaticaux

2.3.1. Les morphèmes liés : Ce sont des morphèmes qui ne sont pas susceptibles d'apparaître seuls dans la phrase. Ils sont toujours liés à une base. Cette classe comprend les morphèmes dérivationnels et les morphèmes flexionnels.

2.3.1.1. Les morphèmes dérivationnels : suffixes ou préfixes selon qu'ils sont antéposés ou postposés par rapport à une base, ils servent à former de nouveaux mots (dits *dérivés*) qui conservent le comportement syntaxique d'un mot simple. La préfixation ne change pas la catégorie grammaticale de la base mais la suffixation opère souvent le transfert de catégorie.

2.3.1.2. Les morphèmes flexionnels : Ils sont porteurs d'une signification proprement grammaticale et ils ne créent pas de nouveaux mots mais des formes différentes d'un même mot. En français, ils sont toujours postposés. Ils représentent les désinences et les marques du genre et du nombre.

2.3.2. Les morphèmes libres : Ce sont tous les morphèmes grammaticaux autonomes (les articles, les pronoms, les prépositions, les morphèmes amalgamés, les morphèmes portemanteaux, etc.).

2.3.2.1. Les morphèmes amalgamés : Ils représentent la fusion de deux morphèmes.

Ex : Du = de + le/ Des= de + les/ Au = à + le/ Aux = à + les.

2.3.2.2. Les morphèmes portemanteaux : Ce sont des morphèmes simples qui représentent simultanément plusieurs valeurs grammaticales. C'est le cas du possessif *Mon* qui indique d'une part la première personne du « possesseur », et d'autre part le genre masculin/ féminin et le nombre singulier de « l'objet possédé».

2.4. Les autres classes

2.4.1. Les morphèmes à signifiant discontinu : Ils sont formés d'une succession d'éléments répartis à plusieurs endroits dans la phrase. **Ex:** « il **ne** sait **pas** » : (ne...pas) est un morphème discontinu qui indique la négation.

« il **a** mangé » : (a...é) indique le passé composé.

2.4.2. Le morphème zéro : Certains morphèmes n'ont pas de réalisation phonétique ou graphique (forme), mais néanmoins leur absence est significative. C'est le cas notamment du singulier par rapport au pluriel et du masculin par rapport au féminin. L'absence du morphème du pluriel signifie que le mot est au singulier, et c'est le cas aussi du masculin.

2.4.3. Les morphèmes homonymes : Ce sont des morphèmes qui ont une seule forme et des sens différents. Ainsi, Chant-**eur**/ Blanch-**eur** : les deux mots se terminent par le morphème grammatical « **eur** » mais cette forme correspond à deux sens différents. Dans le premier, il signifie « celui qui fait l'action de » et dans le second, il signifie « qualité de ce qui est ».

2.4.4. Les allomorphes : Le morphème peut changer de forme selon le contexte dans lequel il apparaît, sans changer pour autant de sens. Il se réalise sous forme de différents allomorphes. Ainsi le verbe *Aller* se réalise :

- V : dans (1ère, 2ème et 3ème personne du sing. Et 3ème personne du pluriel + présent de l'indicatif).
- I : dans (toutes les personnes+futur simple/ conditionnel présent).
- Aill- : (toutes les personnes + présent du subjonctif)
- All- : ailleurs.